

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°141-2020  
Point 4.8.1

### **Point 4.8.1 de l'ordre du jour**

**Répartition des frais de scolarité du programme Grandes Ecoles (PGE) sur deux ans pour les étudiants bénéficiant d'un aménagement de parcours**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Certains étudiants du PGE demandent que leur année académique soit étalée sur deux années universitaires. Il peut s'agir d'étudiants entrepreneurs ayant un projet en cours, d'étudiants salariés voulant plus de temps pour mener à bien leur étude parallèlement à leur travail, ou des étudiants internationaux qui aujourd'hui ne pourront pas être présents en septembre (pour des raisons sanitaires suite à la crise).

L'EM Strasbourg est bien entendu disposée à leur faire des contrats pédagogiques afin de leur permettre de réussir sereinement leur année mais le problème des frais de scolarité se posent. En effet les frais spécifiques du PGE sont de 8 500 €. L'EM Strasbourg souhaiterait pouvoir les répartir sur les 2 années afin que les étudiants ne subissent pas de surcoût.

Pour le moment, un régime d'exonération de frais nominatif est mis en place mais cela est très chronophage pour la scolarité, la comptabilité et les étudiants.

L'EM Strasbourg propose de répartir les frais de scolarité sur les deux années académiques (4 250 € sur chaque année académique).

**Le 22 septembre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 25 voix pour.**

#### **Délibération :**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la répartition des frais de scolarité du programme Grandes Ecoles (PGE) sur deux ans pour les étudiants bénéficiant d'un aménagement de parcours.

**Résultat du vote :**

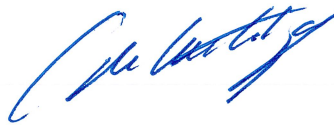
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU